

Commission Locale de l'Eau

Séance du 1^{er} mars 2010

à Derval (44)

2010 – 1 – Contractualisations sur le Bassin de la Vilaine

Délibération

Etaient présents : (27 membres)

Collège des Élus :

Mesdames Marie-Jo HAMARD, Conseillère générale du Maine et Loire - Annie DAVY, Maire de Bédée – Christine LELIEVRE, Maire de Sévérac.

Messieurs Jean-René MARSAC, Conseiller Régional de Bretagne – François HERVIEUX, Conseiller général du Morbihan – Yvon MAHÉ, Conseiller général de la Loire-Atlantique – Jean-Louis GAUTIER, Maire de Landujan et Président du SIAEP Montauban/St Méen - Marc HERVÉ, Conseiller Municipal de Rennes et Président du SMPBR – Jean-Paul LEFEUVRE, Président du SIB de la Flume - André PIQUET, Maire de Bohal et Président du Grand Bassin de l'Oust – Marcel LE BOTERFF, Maire d'Elven et Président du SIAV de l'Arz – Joël BOURRIGAUD, Maire de Saint-Dolay – Joseph COLLET, Maire de Trévé et Président du SYMEOL - Yves DANIEL, Maire de Mouais – Pierre DEMERLE, Conseiller Municipal de Nozay et Président du SIABV du Don.

Collège des Usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations :

Madame Françoise LACHERON, Association « Bretagne Vivante » - Sylvie LE TOUCHE, Union des entreprises d'Ille et Vilaine

Messieurs Aimé CHAUVIN, Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique – Alain GUIHARD, Chambre d'Agriculture du Morbihan - Camille RIGAUD, association « Eaux et rivières de Bretagne » - Claude BOUESSAY, Président de la Fédération de pêche d'Ille et Vilaine – Mr BENOIT, Président de la Fédération de pêche d'Ille et Vilaine – Charly BAYOU, Comité des canaux bretons - Claude DELABROSSE, Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille et Vilaine – Patrick STUTZINGER, Collectif des Associations de sinistrés du Bassin de la Vilaine.

Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

Messieurs Jean-Marie QUEMENER, DREAL des Pays de la Loire – Christian LAINE, MISE d'Ille et Vilaine – Patrick BERTRAND, MISE du Morbihan - Yvon BERHAULT, MISE des Côtes d'Armor – Didier BOURBON, MISE de la Mayenne – Hervé PONTHEUX, Agence de l'Eau Loire Bretagne - Alix NIHOARN, ONEMA – Pierre AUROUSSEAU, UMR SAS Professeur Agrocampus Rennes.

Etaient excusés :

Mesdames Andrée GAUDOIN, Conseillère Régionale des Pays de la Loire – Yvette ANNÉE, Conseillère Général du Morbihan – Sylvie LE TOUCHE, Union des entreprises d’Ille et Vilaine – Aurore DURAND, Union des entreprises de Loire-Atlantique.

Messieurs Philippe BONNIN, Conseiller Général d’Ille et Vilaine – Christophe MARTINS, Conseiller Général d’Ille et Vilaine – Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique – Robert NOGUES, Conseiller Général des Côtes d’Armor – André CALISTRI, Conseiller général des Côtes d’Armor – Thierry TRAVERS, Président du Syndicat Intercommunal du Chevré - Hubert HUCHET, Président du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Vilaine Amont – Jean-Claude LOZE, Maire de la Grée Saint Laurent - René MORICE, Maire de Glénac – Philippe LEMONNIER, Maire Adjoint de Saint Vran – Michael TREGOUET, Maire Adjoint de Loscouët sur Meu – Jean-Pierre LETOURNEL, Représentant des Etablissements Locaux – F LE TALLEC, Président de la CRCI de Bretagne – Christophe PORCHER, représentant des conchyliculteurs et pêcheurs professionnels – Christian LE CLEVE, Délégué général de la Fédération de pêche du Morbihan - Charly BAYOU, Comité des canaux Bretons –Edwige DE FERAUDY, MISE de Loire-Atlantique - Patrick PEIGNER, DDASS du Maine et Loire – Yves QUETE, Ingénieur Géo Sciences.

Assistaient également à la séance :

Mesdames Anne RICHOU, Conseil Général d’Ille et Vilaine – Françoise JEHANNO, Conseil Général du Morbihan – Céline LELIEVRE, Conseil Général des côtes d’Armor - Axelle CLAVOT, Chargé de mission Environnement au CPIE Val de Vilaine – Marie-Annick DURAND, Elue en charge de la qualité des eaux à CAP Atlantique – Armelle BASCK, Chargée de mission FDAPPMA d’Ille et Vilaine – Maud GENDRONNEAU, Responsable service Qualités des Milieux Aquatiques à CAP Atlantique – Yvonne VERNAY, Chargée d’étude « CLIMASTER » UBO de Brest – Delphine FORESTIER, Animatrice du SIABV du Don.

Messieurs Bruno LE DANOIS, Conseiller municipal délégué à l’Environnement – Frédéric FAISSOLLE, Conseil Général de Loire-Atlantique - Joseph DAVID, Président du Syndicat de la Chère – Pascal RENAULT, Animateur du SYMEOL – Bertrand BARBIER THALY, Animateur SIBV du Trévelo – Patrick EDELINE, Chambre d’Agriculture d’Ille et Vilaine.

Services de l’IAV :

Madame Flore SALAUN, Chargée de mission Estuaire

Mademoiselle Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat du SAGE Vilaine.

Monsieur Guillaume DERAY

Messieurs Gabriel BEDUNEAU et Nicolas DOUCHIN, Techniciens chargés de l’Assistance aux Syndicats de Bassin

Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine, Directeur Adjoint.

* *

La CLE doit donner un avis sur les différents programmes de contractualisation avant qu’ils puissent être instruits par les différents financeurs. En Bretagne, les bassins faisant déjà l’objet de contractualisations ont leurs projets déclinés au sein de programmes annuels, et des contrats ont été élaborés sur de nouveaux bassins. En Pays de la Loire, le CRBV doit être renouvelé pour la période 2010-2012.

Pour information, les bassins des différents affluents ne font pas tous l'objet actuellement d'une contractualisation. Une réflexion est actuellement en cours sur le secteur de la Vilaine médiane pour la création d'un syndicat. Le Syndicat mixte de l'Isac est encore actuellement dans sa procédure de création qui tarde à aboutir. Il est aussi à noter la dissolution du Syndicat de la Brutz dont les communes membres auront la possibilité d'adhérer au Syndicat du Semnon. De plus, les syndicats de la Seiche et du Chevré sont en train de conduire leurs études préalables à la définition de leur programme de bassin versant.

Le CRBV Pays de la Loire 2010-12

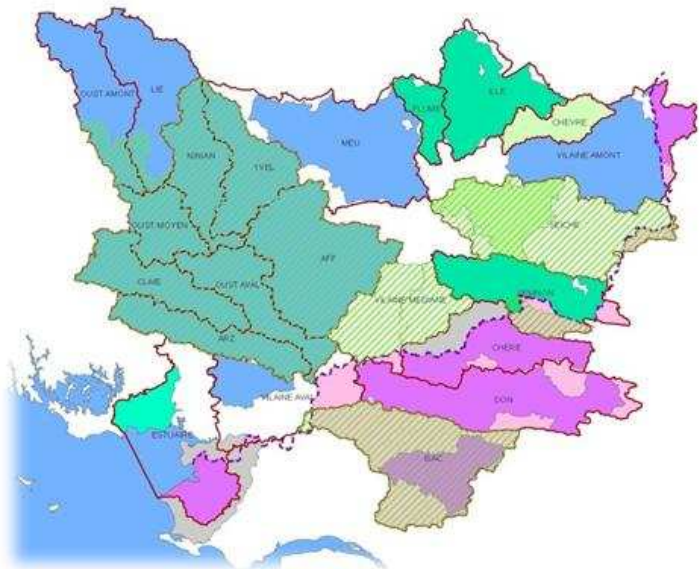
Le projet de CRBV 2010-12 est en cours d'élaboration depuis une année. Il résulte d'un long travail de préparation et d'échanges entre les services régionaux et les maîtres d'ouvrages. Il a vu l'intégration de nouveaux territoires comme les parties ligériennes des bassins de la Seiche et du Semnon. Le montant prévisionnel des actions finançables sur 3 ans est estimé à environ 3 458 000 € pour une enveloppe d'aide d'environ 1 224 000 €, soit un taux de 35,4%. Ceci représente le double du précédent CRBV.

Les thématiques abordées sont nombreuses, mais de façon variable suivant les territoires. Sur l'amont (Vilaine amont, Seiche, Semnon), il est recherché une cohérence des programmes avec l'extension des actions sur la partie ligérienne. Sur le secteur médian (Chère, Don, Isac), une majorité des actions concernent les milieux aquatiques, et les pollutions diffuses sont peu abordées. Mais il est recherché des interventions sur d'autres thématiques comme les inondations. Sur l'aval (Mès), la zone littorale conduit à la mise en œuvre d'actions spécifiques comme celle concernant la gestion des algues vertes.

Les programmes bretons 2010

Plusieurs bassins ont déjà un contrat en cours et ont établi un programme annuel pour 2010 :

- Vilaine amont ;
- Meu ;
- Oust amont ;
- Lié ;
- Ninian-Léverin ;
- Yvel-Hyvet ;
- Oust moyen ;
- Claie ;
- Arz ;
- Aff ;
- Oust aval ;
- Trévelo ;
- Vilaine aval ;
- Vilaine (Sage).



Tout comme les années précédentes, le fonctionnement de certains territoires doit être détaillé. Le bassin du Meu rassemble les actions du Syndicat du bassin versant du Meu ainsi que celle du SMPBR qui opère sur les retenues de Chèze-Canut. Les bassins de l'Oust amont et du Lié représentent 2 programmes différents portés par le SyMEOL et uniquement sur la partie costarmoricaïne. Le bassin de l'Aff est composé des 2 programmes Aff Est et Aff Ouest dont il est souhaité prochainement la fusion. Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2011, sur le territoire du grand bassin de l'oust, un syndicat mixte remplacera les 8 structures existantes. D'autre part, l'IAV-EPTB Vilaine mène des actions de coordination sur l'ensemble du bassin, mais tient aussi le rôle d'opérateur en cas d'absence de structure, comme dans le cas des marais de Vilaine ou de l'estuaire. Ces 2 dernières entités ont été regroupées dans le secteur Vilaine aval.

Les nouveaux contrats bretons

Trois nouveaux bassins vont engagés un programme pluriannuel au cours de l'année 2010 : la Flume, l'Ille et l'Illet et le Semnon. Il peut être mis en avant l'approche multi thématiques de ces nouveaux programmes qui abordent toutes les problématiques : milieux aquatiques, pollutions diffuses, y compris celles concernant l'assainissement et les eaux pluviales pour la Flume et le Semnon. Même si les syndicats n'ont pas cette compétence, le contrat permet d'associer les différents maîtres d'ouvrages. Il est aussi prévu d'intervenir sur l'Ille et l'Illet sur l'entretien des routes et voies ferrées. Pour mener à bien ces programmes, les structures devront se doter des moyens suffisants.

Le bassin versant de Pénerf renouvelle son contrat. Il comprendra un nouveau programme de restauration des milieux aquatiques et la poursuite de son précédent programme d'actions. Ce projet exhaustif comprend entre autre des actions particulières comme des diagnostics d'entreprises (hôtellerie de plein-air et agro-alimentaire, étude de l'origine des contaminations bactériologiques).

Le tableau suivant résume les montants et les contenus de l'ensemble des programmes 2010. La CLE est invitée à en prendre connaissance et à donner son avis sur la signature de ces contrats et les programmes 2010.

Présentation de l'ensemble des programmes de bassin versant sur le bassin de la Vilaine : Contrat Régionale de Bassin Versant 2010-2012 (Pays de la Loire), 4 nouveaux contrats de bassin versant (Bretagne), ensemble des projets prévus sur tout le bassin pour 2010.

Glossaire des abréviations utilisées lors de la présentation :

- AEP : Adduction en Eau Potable ;
 - ANC : Assainissement Non Collectif ;
 - CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie ;
 - CRBV : Contrat Régional de Bassin Versant : outil de financement de la Région Pays de la Loire ;
 - CRE : Contrat Restauration Entretien : outil de financement de l'Agence de l'eau pour la restauration des milieux aquatiques ;
 - CTMA : Contrat Territorial Milieux Aquatiques : nouvelle appellation du Contrat Restauration Entretien ;
 - IAA : Industrie Agro-Alimentaire ;
 - MAE : Mesure Agri-Environnementale : subventions aidant à la modification des pratiques agricoles ;
 - PME : Petites et Moyennes Entreprises ;
 - PPC : Périmètre de Protection de Captage ;
 - PPF : Plan Prévisionnel de Fumure ;
 - PVE : Plan Végétal Environnement : plan national de réduction des pesticides agricoles ;
 - RGA : Recensement Général Agricole ;
 - SAU : Surface Agricole Utile ;
 - SFEI : Système Fourrager Economique en Intrant : type de mesure agri-environnementale ;
 - STEP : Station d'épuration ;
-
- L'ensemble des projets 2010 ont été représenté par bassin par unité de surface. Pour coller aussi aux autres critères utilisés par les syndicats, une représentation par habitant ou par linéaire de cours d'eau sera réalisée l'année prochaine, une fois que ces données auront pu être récupérées.
 - La ligne Vilaine dans les tableaux de synthèse correspond aux opérations menées sur l'ensemble du bassin de la Vilaine par l'IAV en tant que structure coordinatrice.

- Il est difficile de présenter les cofinancements aux programmes incluent dans le CRBV. A l'inverse des outils de financements bretons qui associent tous les financeurs, le CRBV n'est signé que par la Région Pays de la Loire, dont seules ses aides sont validées.
- Les opérations présentées en séance sont celles issues intégralement des différents contrats de bassin et programmes annuels. Certaines initiatives locales qui ne sont pas intégrées dans ces contrats, comme dans le cas de diagnostic d'étang sur l'Arz, ne sont donc pas connues.
- La création de retenues temporaires de ralentissement des crues sur les cours d'eau et les objectifs de continuité ne sont pas une contradiction. Il s'agit de retenues sèches qui ne se mettent en eau que lors des crues, au plus quelques jours par an. De plus, l'obstacle se situe dans le lit majeur du cours d'eau et une ouverture suffisante dans le lit mineur pour garantir un débit de fuite contrôlé vers l'aval est sans impact sur la continuité.

*

* *

La Commission Locale de l'Eau donne un avis favorable au Contrat Régional de Bassin Versant 2010-2012, aux quatre nouveaux contrats de bassin versant bretons et aux programmes 2010.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine



Jean-René MARSAC

Montant des programmes 2010 par bassin versant et par thématique

Bassins	Milieux aquatiques	Bocage	Pratiques agricoles	pratiques collectives, industriels, PME	Politique maritime	Communication, sensibilisation	Suivi	Coordination	Total
Vilaine amont	429 916 €	101 100 €	71 477 €	5 410 €		51 215 €	34 050 €	2 750 €	714 918 €
Ille et illet	413 900 €	158 148 €	78 031 €	30 250 €		38 541 €	21 964 €	2 080 €	762 914 €
Flume	128 236 €	60 500 €	48 930 €	16 750 €		8 000 €	10 750 €	8 000 €	281 166 €
Meu	268 000 €	170 553 €	187 785 €	25 000 €		26 651 €	30 000 €	80 000 €	787 989 €
Semnon	145 500 €	1 750 €	48 750 €	38 500 €		16 000 €	31 400 €	1 500 €	299 400 €
Chère *	73 580 €			9 000 €		5 000 €	5 790 €	33 000 €	126 370 €
Don *	107 000 €			15 000 €		13 000 €		66 500 €	201 500 €
Oust amont	111 714 €	24 333 €	49 524 €	952 €		16 000 €	9 952 €	57 595 €	270 070 €
Lié	144 988 €	47 905 €	64 286 €	3 429 €		26 000 €	13 119 €	3 667 €	336 394 €
Ninian	95 528 €	24 080 €	42 862 €	12 800 €		27 759 €	45 800 €	5 207 €	301 336 €
Yvel-Hyvet	96 380 €	24 080 €	61 344 €	12 800 €		30 776 €	45 300 €	5 807 €	322 487 €
Oust moyen	23 070 €	23 700 €	103 010 €	12 800 €		31 640 €	40 800 €	5 847 €	286 867 €
Caie	2 300 €	23 780 €	94 914 €	12 800 €		25 600 €	31 800 €	52 277 €	244 121 €
Aff (est+ouest)	19 140 €		96 300 €	25 600 €		60 840 €	69 100 €	106 614 €	37 594 €
Arz	18 500 €	32 000 €	49 840 €	12 800 €		24 560 €	31 300 €	5 307 €	222 707 €
Oust aval	9 080 €	32 000 €	45 910 €	12 800 €		27 560 €	37 800 €	5 307 €	218 857 €
Trévelo	97 242 €	3 400 €	17 980 €	6 900 €		14 160 €	13 400 €	10 888 €	163 962 €
Vilaine aval	132 416 €		10 000 €		288 000 €	4 000 €	52 300 €	90 416 €	57 132 €
Mès *				76 260 €	273 458 €	4 350 €	5 382 €		359 450 €
Pénerf	30 000 €	4 500 €	15 000 €	58 000 €	62 135 €	25 300 €	20 000 €	57 000 €	271 935 €
Vilaine	227 000 €					53 000 €	68 416 €	553 150 €	901 566 €
Total	2 573 490 €	731 829 €	1 085 943 €	387 851 €	623 59 €	529 952 €	618 423 €	1 477 654 €	8 028 735 €

* actions 2010 issues du projet de CRBV 2010-2012